

Compte rendu de la réunion de parents de l'APEI du 28 Mai 2026

Présents : Stéphane Boverly, Marie-France Briand, Sophie et Francois Brillouet, Philippe Cochener, Claude Dezalys, Sylvaine Ribadeau Dumas, Aude Gorcy, Véronique Gratadour, Nicole Jennings, Patricia Hedreville, Felix Lebovic, Huguette Ribaut, Josette et Jacques Turgis,

La discussion est centrée sur **l'accueil des résidents vieillissants**, et Marie-France Briand, directrice des foyers de l'APEI, a été invitée pour nous faire part de la situation actuelle et des perspectives au sein de l'APEI.

A l'APEI il y a actuellement 49 résidents aux foyers Lampes Fleury et Hourdin (LFH), 30 résidents au foyer de vie des Bords de Seine (BDS), 30 à l'EAM la forêt et 18 places en externat.

Actuellement le BDS est le seul établissement de l'APEI dédié aux personnes de plus de 40ans.

Il a été créé avec l'objectif d'accompagner les résidents le plus longtemps possible et ce jusqu'à la fin de vie.

Depuis son ouverture, les résidents initiaux ont vieilli et pour faire face à cette situation, le personnel paramédical (1 infirmière) a été complété progressivement par 2 aides-soignants financés par le Département. Quand la dégradation d'état de santé le nécessite, le foyer organise la mise place de soins palliatifs avec l'association OSMOSE (Hospitalisation A Domicile-HAD spécialisée en soins palliatifs).

Marie France a construit une équipe solide et très dévouée pour les personnes accueillies.

Le prix de journée facturé par l'établissement au CD92 est 221 euros par jour, la contribution journalière est facturée au résident. Elle est calculée selon les ressources propres du résident, prises en compte par le Département.

Depuis quelques années l'APEI a réfléchi sur comment se préparer au nombre croissant de résidents âgés qui devront être accueillis :

- Le plus logique serait de créer un second foyer de vie type Bords de Seine :
 - pour rappel la création de ce foyer a nécessité 9 ans, elle a été gérée par des parents bénévoles adhérents de l'APEI, qui n'ont pas compté leur temps pour monter le projet et résoudre les multiples difficultés (foncière, financement, administrative ARS et Département, techniques, etc.)
 - *Un tel projet nécessite l'engagement de parents bien motivés pour le faire aboutir (l'EAM récemment ouvert est également la création d'une équipe de parents volontaires engagés qui ont travaillés sans relâche pendant environ 9 ans)*
 - *Devant le vieillissement des résidents des foyers d'hébergement et dans le cadre de la négociation CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) qui sera conclu pour 5 ans (2027-2031) entre l'APEI et nos autorités de tarification ARS et CD92, en janvier 2027, l'APEI de Meudon a fait les propositions suivantes :*
 - Création de 14 places en CAJ : 7places de CAJ au foyer de Fleury et de 7 places de CAJ au foyer des Lampes : ces places nouvelles ne réduiront pas le nombre de places actuelles dans ces 2 foyers d'hébergements actuellement occupés par des travailleurs en ESAT et des résidents qui dans la journée sont en CAJ extérieur non géré par l'APEI
 - La mise en place des 14 places nécessitera des travaux dans chacun des 2 foyers avec création de 2 salles d'activités nécessaires à l'occupation des personnes qui seront accueillies en journées au CAJ.
 - L'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) est plus difficile : il n'y a pas d'ascenseur au foyer des Lampes bien que l'emplacement ait été prévu.
 - Ces projets et leur financement (fonctionnement et travaux) doivent être acceptés et validés par nos autorités de tarification dans le cadre du CPOM. Un Plan Pluriannuel d'Investissements est en cours de préparation pour l'ensemble des établissements. (le CPOM est un budget défini avec l'ARS et le CD92 pour le financement du fonctionnement de l'ensemble des établissements de l'APEI de Meudon)

- Le foyer HOURDIN accueille des résidents autonomes. Certains aspirent à vivre en appartement autonome (appartement en ville), l'APEI de Meudon propose donc la création d'un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour les accompagner dans leurs projets. Cela permettrait aussi de libérer des places au foyer HOURDIN. Pour les résidents vieillissants, le moment venu, nous procéderons à leur réorientation soit vers nos foyers d'hébergement/CAJ (si accepté), soit vers BDS. A défaut de places une réorientation vers un établissement hors APEI devra être envisagée.

Le recrutement de personnel est stable. Cependant le secteur est sinistré et il demeure compliqué de trouver des professionnels diplômés. La grille de rémunération proposée par la convention collective est très peu attractive: la prime SEGUR, apparue lors du COVID a été la bienvenue pour réduire très partiellement ce handicap (elle est de 184 euros net, mais son impact a été dernièrement assez largement réduit à cause de l'inflation).

Merci à Marie France pour ses réponses à nos questions et le dévouement de ses équipes.

**Prochaine réunion,
Jeudi 1er Octobre 2026, Foyer des Bords de Seine, 18h30**

Claude Dezalys / Francois Brillouet